

Règlement de jeu-concours « Quel voyageur êtes-vous ? »

ARTICLE 1 - Société organisatrice

La société Versailles Voyages, SAS au capital de 368 627,50 €, dont le siège social est situé 27 Boulevard des Italiens – 75 002 Paris – France et inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 589 806 462, Garantie financière APS - 15, avenue Carnot - 75017 Paris, organise à compter du 11 juillet 2018 et jusqu'au 17 juillet 2018 minuit (heure de Paris), un jeu gratuit sans obligation d'achat ci-après dénommé « Quel voyageur êtes-vous ? », accessible via une page Internet dédiée du site www.directours.com. Ce jeu est régi par le présent règlement et soumis à la loi française.

ARTICLE 2 - Participants

Le jeu « Quel voyageur êtes-vous ? » est ouvert en accès libre à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation et leurs foyers (ci-après dénommés les « Participants »). Tout Participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu « Quel voyageur êtes-vous ? ». L'organisateur se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier le Participant en l'absence de justification de cette autorisation. Chaque Participant accepte sans réserve le présent règlement et les modalités de déroulement du Jeu. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du Participant contrevenant. Les inscriptions sont limitées à un seul compte par foyer et par ordinateur. Il est interdit d'utiliser un pseudonyme ou d'indiquer des coordonnées inexactes. Il est également rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne. Toute inscription comprenant une ou des informations incomplètes ou erronées, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Pour participer, le Participant doit se connecter sur le site www.directours.com. La participation par voie postale est exclue. Sur le site www.directours.com, le Participant doit ensuite répondre à un questionnaire et compléter le formulaire d'inscription (Civilité, Nom,

Prénom, E-mail). Chaque Participant reconnaît que la responsabilité de Versailles Voyages – Directours ne peut pas être engagée en cas de mauvais fonctionnement des programmes informatiques installés sur l'ordinateur du Participant, ou en cas de perte ou d'altération des données du Participant.

ARTICLE 4 - Dotations

Les dotations sont les suivantes : Les valeurs indiquées pour les lots correspondent au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Lot au Daios Cove Resort & Spa 5* Luxe

- Hébergement en Chambre Deluxe à l'hôtel Daios Cove Resort & Spa 5* Luxe (selon la disponibilité)
- Demi-pension
- Séjour de 5 nuits
- Séjour compris entre le : 01/09/2018 et le 19/10/2018, selon les disponibilités
- Les transferts entre l'aéroport et l'hôtel pour 2 personnes sont inclus.
- Les billets d'avion aller/retour au départ de Paris pour 2 personnes sont inclus
- Valeur : 2 180€
- Ce prix est nominatif, il ne peut être transmis, ni échangeable, ni remboursable

L'hôtel Daios Cove Resort & Spa 5* Luxe est situé à Agios Nikolaos 721 00, Crète, Grèce

ARTICLE 5 - Attribution des prix

Le 18 juillet 2018, un tirage au sort sera effectué au siège social de Versailles Voyages – Directours parmi tous les Participants. Il est rappelé que les inscriptions sont limitées à un seul compte par foyer et par ordinateur. Un gagnant sera tiré au sort.

ARTICLE 6 - Information du gagnant

Versailles Voyages – Directours adressera au gagnant un e-mail de confirmation de son gain. Le gagnant devra alors répondre par courrier électronique à Versailles Voyages - Directours dans un délai de 15 jours calendaires. En cas de non-réponse du gagnant dans les 15 jours calendaires suivant la date du tirage au sort, de retour du prix à Versailles Voyages - Directours ou de non distribution de celui-ci, le gagnant perd le bénéfice de son prix, sans que la responsabilité de Versailles Voyages - Directours ne puisse être engagée à ce titre. Le lot remis au gagnant n'est ni modifiable, ni convertible en espèces et il ne peut donner lieu à

aucune contestation, ni à aucun échange pour quelque cause que ce soit. Il n'est pas cumulable avec une autre opération. En cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, et si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit d'offrir un autre lot d'une valeur identique. Chaque gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (état civil, adresse postale ou/et Internet). Toutes informations fausses entraînent la nullité de la participation concernée. Du fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise Versailles Voyages - Directours à utiliser son prénom associé au nom de la ville de son domicile dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au présent Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

ARTICLE 7 - Responsabilité

Versailles Voyages - Directours tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son règlement. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu, si les circonstances l'exigent. Versailles Voyages - Directours se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation au Jeu et de reporter toute date annoncée. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il en va de même en cas de fraude, sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant. La société organisatrice se réserve dans cette hypothèse le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs. La responsabilité de Versailles Voyages - Directours ne saurait être engagée si par suite de fraudes, cas de force majeure ou d'événement imprévu, le tirage au sort devait être annulé, reporté ou modifié ou la durée du jeu-concours « Quel voyageur êtes-vous ? » écourtée. Versailles Voyages - Directours dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu, notamment dû à des actes de malveillances externes. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de Jeu de Versailles Voyages - Directours ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu-concours « Quel voyageur êtes-vous ? ».

ARTICLE 8 - Propriété

Le site www.directours.com et tous les droits qui lui sont attachés sont la propriété exclusive de la société organisatrice. Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le site et/ou le jeu, sont strictement interdites.

ARTICLE 9 - Caractéristiques et limites d'Internet

La société organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de leur connexion à ce réseau via le site www.directours.com. La responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique. Plus particulièrement la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, ou professionnelle. La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable dans le cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.directours.com ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

ARTICLE 10 - Remboursement des frais

Le jeu-concours « Quel voyageur êtes-vous ? » ne doit entraîner aucun coût pour le Participant. Les frais de communication téléphonique, correspondant au temps de connexion lors de la consultation du site www.directours.com (règlement du jeu compris) pourront être remboursés à tout Participant qui en fait la demande écrite à Versailles Voyages – Directours, Service Marketing, 27 Boulevard des Italiens 75 002 Paris, avant le 18 juillet 2018 (le cachet de la poste faisant foi) en joignant un RIB. Le remboursement par la société organisatrice s'effectuera forfaitairement sur la base d'une communication locale au tarif en heure pleine de France Télécom au moment du dépôt du règlement pour un temps de connexion de 5 minutes (plus frais de mise en relation). Les Participants utilisant une connexion Internet illimitée de type forfaitaire (ADSL, câble, liaisons spécialisées...) ne pourront obtenir le remboursement de leur temps de connexion Internet selon les modalités précitées dès lors que la connexion au site www.directours.com pour participer au Jeu ne génère aucun versement financier à leur charge. Les frais d'affranchissement de la demande de remboursement des frais de connexion pourront être remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

ARTICLE 11 - Données nominatives

La société organisatrice pourra être amenée à utiliser les données nominatives pour les joueurs ayant accepté de recevoir des informations de sa part, dans un but promotionnel et à les communiquer aux autres sociétés de Versailles Voyages. Cependant, conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite au Service Marketing de la société Versailles Voyages – Directours 27 Boulevard des Italiens 75 002 Paris.

ARTICLE 12 - Dépôt et consultation du règlement

Le règlement complet a été déposé à l'office SELARL – Maurice LOTTE et Valérie CANTO au 27 boulevard des Italiens, 75002 PARIS. Le règlement complet est disponible sur le site www.directours.com. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite pendant la durée du Jeu à l'adresse suivante : Versailles Voyages – Directours, Service Marketing, 27 Boulevard des Italiens 75 002 Paris Le timbre nécessaire à la demande par courrier de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "Lettre" en vigueur.